

Communiqué de presse

FRÉQUENCES OUTRE-MER

Attribution de la bande 900 MHz à La Réunion : Résultats de la phase d’instruction des dossiers de candidature

Mercredi 24 janvier 2024

La procédure pour l’attribution des fréquences dans la bande 900 MHz à La Réunion a été lancée le 20 septembre 2023. [Comme communiqué par l’Autorité](#), au 5 décembre 2023, quatre sociétés¹ ont déposé des dossiers de candidature pour la procédure d’attribution de fréquences sur le territoire de La Réunion.

Au terme de l’instruction des dossiers, l’Arcep a conclu que les sociétés Orange SA, Telco OI, SRR et Zeop Mobile sont qualifiées pour les procédures d’attribution des fréquences en bande 900 MHz.

Les quatre candidats sont désormais autorisés à participer à la phase d’enchère principale pour l’attribution des fréquences de la bande 900 MHz disponibles à compter du 1^{er} mai 2025 sur le territoire de La Réunion.

Documents associés

- [La page dédiée à la procédure](#)
- [Calendrier prévisionnel et modalités pratiques](#)

¹ Orange SA, Telco OI, Société réunionnaise de radiotéléphonie (SRR) et Zeop Mobile